

MINISTRE DEL'ECONOMIE ET DES FINANCES
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

COMMUNIQUE

Dans le souci d'une bonne gouvernance des finances publiques, la Direction générale des impôts renforce la surveillance du respect des obligations de déclaration et de paiement des impôts dus par tous les contribuables. En effet, un certain nombre de contribuables n'ont pas honoré leurs obligations fiscales.

Afin de rétablir et maintenir l'équité et l'égalité de tous devant l'impôt, une campagne de poursuite des défaillants et d'action en recouvrement des arriérés fiscaux est programmée. Ainsi, tous les moyens juridiques prévus par le Code Général des Impôts, jusqu'à l'exécution forcée, seront engagés jusqu'à leur épuisement.

La Direction générale des impôts invite déjà tous les contribuables qui n'ont pas honoré leurs obligations déclaratives et de paiement, ceux déjà notifiés de titre de perception sur leurs arriérés ou d'une décision de justice exécutoire n'ayant encore procédé à aucun paiement, à se présenter auprès de leur bureau fiscal habituel pour la régularisation et l'apurement de leur situation fiscale.

Antananarivo, le 4 JUN 2019

Le Directeur Général des Impôts



GERMAIN
Inspecteur des Impôts